



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2011**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mme I. JACQUES (à partir du point 2.), M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE (à partir du point 2.), M. E. NIVET (à partir du point 2.), M. N. NICOLAS, Mme S. GERMANICUS, M. A. ROBLIN

Absentes excusées : Mme F. FORZANI, pouvoir à M. P. BERQUET
Mme G. TILMANN, pouvoir à M. E. NIVET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Y. GOUNOT

1. – Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 21 septembre 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 21 septembre 2011

2. – Vote de la décision modificative n° 1 Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif de la commune lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 169 801.49€

Section d'Investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 307 703.48€

3. – Modification des tranches du quotient familial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2011 :

<u>Activité</u>	Tarif actuel	Nouveau tarif
Cantine (prix du repas)	3,20 €	3,40 €
Etude surveillée	3,12 €	3,20 €
« Extérieur » cantine	/	4,80 €
« Extérieur étude surveillée »	/	4,00 €

DECIDE de modifier les tranches du quotient familial et **MODIFIE** le règlement intérieur de la cantine scolaire et des études prenant en compte la nouvelle grille du quotient familial, comme suit :

TARIFS	Ancien quotient familial	Quotient familial en euros
Tarif A	900<QF	1100<QF
Tarif B	800<QF<900	1000<QF<1100
Tarif C	700<QF<800	900<QF<1000
Tarif D	600<QF<700	800<QF<900
Tarif E	500<QF<600	700<QF<800
Tarif F	400<QF<500	600<QF<700
Tarif G	300<QF<400	500<QF<600
Tarif H	QF<300	QF<500
Tarif Extérieur		0

4. – Tarifs d'occupation des salles du Moulin d'Ors

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs d'occupation des salles du Moulin d'Ors, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012

Intitulé	Tarifs
Habitants de la commune	150€/salle et/ soirée ou 500€/WE pour l'ensemble des salles
Habitants hors commune	250€/salle/soirée ou 800€/WE pour l'ensemble des salles
Acompte	15%
Caution	1000€
Ménage	Obligatoire en sus

DIT que les habitants de la commune pourront utiliser les salles dans la limite d'une fois par an, au tarif commune ; au delà de cette période, le tarif hors commune sera appliqué.

5. – Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%

6. – Approbation du règlement intérieur pour le personnel communal de Châteaufort

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur pour le personnel communal de Châteaufort. **DIT** qu'un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque agent de la collectivité qui en accusera réception et le signera.

7. – Création d'emploi d'Attaché territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet. **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

8. – Désaffectation et déclassement d'un bien du domaine privé de la commune et classement d'une parcelle au domaine public de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le déclassement de la parcelle cadastrée AB 56 d'une superficie de 731m² situé 5 rue du Moulin précédemment affecté aux ateliers municipaux et aujourd'hui désaffecté. **DIT** que la parcelle aménagée en aire de stationnement sera classée dans le domaine public de la commune.

9. – Demande d'intégration de la commune à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE l'adhésion de la commune de Châteaufort à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à compter du 1^{er} janvier 2013. **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à son adhésion. **CHARGE** le Maire d'informer le Président de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, le rapporteur de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et le Préfet des Yvelines, de cette adhésion.

10. – Avis sur le projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière tel que défini. **REAFFIRME** son opposition à toute implantation d'infrastructure de transport en aérien sur cette zone.

11. - SIAHVY – modifications des statuts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts du SIAHVY tels que présentés par ce syndicat.

12. CIG – demande d'affiliation volontaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 5 voix Contre (MM. D. DUMOULIN, P. BERQUET, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, G. MORGUE), 8 Abstentions (M. P. PANNETIER, Mme P. GISLE, MM. B. LERISSON, Y. GOUNOT, N. NICOLAS, Mmes S. GERMANICUS, G. TILMANN, M. A. ROBLIN), et 2 voix Pour (MM. E. DUPONT, E. NIVET)

DONNE un avis défavorable à la demande d'affiliation présentée.

La séance est levée à 22h20.

La parole est donnée au public.

Le Maire,

Patrice PANNETIER